

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 15 novembre 2016  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

**Public** : 1 personne



### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 septembre 2016.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 4 octobre 2016.**
- 3. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 4. Communications du bureau.**
- 5. Rapports des commissions :**

- a. Rapport du groupement intercommunal « L'Ile-aux-Mômes ». Séance du mercredi 12 octobre 2016. Mme Corinne ALANKHO-BAUER, déléguée.
- b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 17 octobre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.
- c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 18 octobre 2016. M. Giuseppe RICCIUTTI, Président.
- d. Rapport du Conseil de fondation de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séance du mercredi 19 octobre 2016. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
- e. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 31 octobre 2016. Mme Roberta RANNI, Présidente.
- f. Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- g. Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mardi 8 novembre 2016. Mme Florence PULIDO, déléguée.

### **6. Projets de délibérations :**

- ✚ **Délibération 2015-2020 – D-044** – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017.
- ✚ **Délibération 2015-2020 – D-045** – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels.
- ✚ **Délibération 2015-2020 – D-046** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 1'052'600 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- ✚ **Délibération 2015-2020 – D-047** – Proposition du Maire relative à la donation par les Berges du Lac SA de la future parcelle N° 6332/Plan 42 de 1658 m<sup>2</sup> (comprenant le bâtiment 779) à la commune d'Anières et à la constitution d'une servitude de passage des eaux usées en charge de la commune d'Anières au profit des Berges du Lac SA.

### **7. Projets de motions :**

- ✚ **Proposition de motion No 2015-2020 / M-007 du 8 novembre 2016** présentée par Mmes Florence PULIDO, Roberta RANNI, MM. Pierre-Yves DECHEVRENS et Jean-Marc THIERRIN

Création de places de parking pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

### **8. Réponse de l'Exécutif : Motion 2015-2020 M 005 – A – « Pour une démocratie vivante avec le projet « easyvote ».**

### **9. Projets de résolutions :**

- ✚ **Résolution 2015-2020 – R-003** – Résolution du Conseil municipal relative au projet de réalisation d'une décharge bioactive cantonale sur la commune d'Anières

### **10. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**

### **11. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

### **12. Questions écrites ou orales.**



Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 15 novembre 2016 à 19h et souhaite la bienvenue à tous. Elle salue la personne présente dans le public et souhaite un joyeux anniversaire à M. Yves GUBELMANN.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

#### **Point 1**

##### **Approbation du projet de procès-verbal du mardi 13 septembre 2016**

Mme Denyse BARBEZAT FORNI indique qu'il y a une erreur, mais qu'elle vient de sa part. Il s'agit de la page 7, au dernier paragraphe de son intervention il manque une négation, il faudrait mettre « **ce qui semble ne pas être le cas aujourd'hui** ».

Mme la Présidente indique que cette erreur sera corrigée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

#### **Point 2**

##### **Approbation du projet de procès-verbal du mardi 4 octobre 2016**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

#### **Point 3**

##### **Discussion et approbation de l'ordre du jour**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que l'ordre du jour est adopté.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

#### **Point 4**

##### **Communication du bureau**

- Mme la Présidente informe de la réception à la mairie d'un courriel de l'Association « Anières, un vrai village » le 17 octobre 2016, annonçant le lancement d'une pétition pour le maintien de la poste d'Anières.

M. le Maire ne souhaite pas, à ce stade de la procédure, s'exprimer sur ce sujet.

#### **Point 5**

##### **Rapports des commissions**

- a. Rapport du groupement intercommunal « L'Ile-aux-Mômes ». Séance du mercredi 12 octobre 2016. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER.



Mme Claudine HENTSCH souhaite savoir à partir de quel salaire les parents sont classés dans la tranche haute.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER indique que ce n'est pas très élevé, que le montant est autour des 15'000 F.

Mme l'Adjointe ajoute que certains parents ont absolument voulu l'engagement d'un cuisinier afin que les repas soient préparés sur place. L'engagement du cuisinier a créé un coût supplémentaire qu'il a fallu répercuter. Elle indique que M. Patrick ASCHERI (ancien Maire) avait prévu une réserve pour transformer la cuisine en cuisine professionnelle, car il se doutait qu'un jour les parents auraient cette demande. Les parents n'ont pas réalisé que cet engagement aurait des répercussions sur le coût de la crèche.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute que la cuisine de l'Ile-aux-Mêmes confectionne des repas livrés à la crèche de Cologny et que c'est quelque chose qui fonctionne bien. Elle demande s'ils ont exploité l'idée de confectionner des repas également pour d'autres bénéficiaires.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER répond qu'il lui semble que Meinier était intéressé, mais que pour le moment ils ont débuté cette collaboration avec Cologny et que c'est quelque chose qui rapporte un peu d'argent, mais que ce n'est pas énorme en tenant compte du personnel qu'il faut payer et aux coûts des matières premières.

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'il trouve bizarre que des parents qui font des demandes viennent ensuite se plaindre de l'augmentation des coûts.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER répond que lors de la création de la crèche, il avait été refusé qu'il y ait une cuisine professionnelle à l'intérieur de la crèche et qu'ils faisaient donc venir les repas de l'extérieur. C'est seulement ensuite qu'il y a eu une demande de certains parents d'avoir des produits de proximité et de créer cette cuisine. Les coûts ont donc été assez considérables.

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

**b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 17 octobre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD qui donne lecture de son rapport.

*[Rapport en annexe du présent procès-verbal.](#)*

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD.

**c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 18 octobre 2016. M. Giuseppe RICIUTTI, Président.**

*[Rapport en annexe du présent procès-verbal.](#)*

Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICIUTTI.

**d. Rapport du Conseil de fondation de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séance du mercredi 19 octobre 2016. M. Jean-Marc THIERRIN, rapporteur.**

Mme la Présidente indique que ce rapport sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

**e. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 31 octobre 2016. Mme Roberta RANNI, Présidente.**

*[Rapport en annexe du présent procès-verbal.](#)*

Mme la Présidente remercie Mme Roberta RANNI.

**f. Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.**



📁 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

**g. Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mardi 8 novembre 2016. Mme Florence PULIDO, déléguée.**

📁 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Florence PULIDO.

M. Yves GUBELMANN demande s'il y a bien entre 7 et 10 enfants qui mangent chaque midi sur place.

Mme Florence PULIDO répond qu'il y a 10 repas proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il s'agit d'une prestation payante et il y a donc des éducatrices qui sont là pour encadrer les enfants durant le déjeuner.

M. Yves GUBELMANN demande s'il y a un chef pour préparer ces repas.

Mme Florence PULIDO répond que les repas sont apportés par le même fournisseur qui dessert l'école d'Anières pour le P'tit Resto.

Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6**  
**Projets de délibérations**

**DELIBERATIONS**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

📌 **Délibération 2015-2020 – D-044 – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017.**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal**  
**décide par**  
**13 oui- 0 non – 3 abstentions**

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à **100 %**.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

📌 **Délibération 2015-2020 – D-045 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels.**



Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **32'087'600 F** aux charges et de **32'411'125 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **323'525 F**,

Attendu que l'autofinancement s'élève à **15'658'600 F**, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **2'613'345 F** et au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **695'550 F** par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **323'525 F** ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à **33 centimes** ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **15'658'600 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **15'658'600 F** ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **3'632'420 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **12'026'180 F** ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
16 oui (unanimité)**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de **32'087'600 F** aux charges et de **32'411'125 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **323'525 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à **33 centimes**.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-046 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 1'052'600 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.**

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;



Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises, afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal**

#### **décide par**

#### **16 oui (unanimité)**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 1'052'600 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements - rubrique 08.00.562.00, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif - sous la rubrique 08.00.162.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".



3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.00.331.00 dès 2018.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. Jean-Marc THIERRIN souhaite ajouter, étant donné qu'il y a une personne dans le public aujourd'hui, qu'en réalité ils n'ont pas tellement le choix de cette subvention et qu'ils sont quasiment obligés de la voter et que ce n'est pas par plaisir, mais par obligation.

M. le Maire indique que M. Jean-Marc THIERRIN a raison de soulever ce point et qu'effectivement s'ils ne votent pas cette délibération, le Conseil d'Etat les obligera à payer cette participation au fonds intercommunal de développement urbain. Il indique qu'il y a une commune qui a voulu refuser cette délibération et que cela lui a donné une mauvaise image. Il encourage donc les conseillers à voter favorablement car dans le cas contraire, le Conseil d'Etat prendra un arrêté qui dira le contraire.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si ce fonds est uniquement pour des immeubles qui sont communaux.

M. le Maire répond que oui et ajoute que cette année la participation au FIDU va s'étendre sur 20 ans et qu'Anières contribue à hauteur de 1'052'600 F, ce qui est relativement élevé, mais ce qui ne veut pas dire que les prochaines années la Commune contribuera autant. Il espère revenir à quelque chose d'un peu plus standard, qui permettrait de participer un petit peu moins au FIDU.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la confiance qu'ils témoignent à travers le vote de ce budget et remercie particulièrement les commissaires aux finances qui ont travaillé sur ce budget et plus particulièrement Mme la Présidente pour l'excellent rapport de ladite commission.

Mme la Présidente informe que chacun a reçu sur sa place un exemplaire qui comporte 2-3 petites modifications reçues ce jour. Elles sont mentionnées de couleur « bleu » sur la délibération.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-047 – Proposition du Maire relative à la donation par les Berges du Lac SA de la future parcelle N° 6332/Plan 42 de 1658 m<sup>2</sup> (comprenant le bâtiment 779) à la commune d'Anières et à la constitution d'une servitude de passage des eaux usées en charge de la commune d'Anières au profit des Berges du Lac SA.**

Vu l'article 30, al. 1, lettre j, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k et 50 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Vu la délibération N° 3 « Proposition relative à la délégation de la compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes » - B 6 05, votée par le Conseil municipal le mardi 2 juin 2015 et exécutoire à l'issue du délai référendaire, soit le 22 août 2015 ;

Vu la Convention avec force exécutoire entre la commune d'Anières, les Berges du Lac SA et Mme Michèle BARNERAT du 30 mai 2011 ;

Vu la loi 11698 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières – Création d'une zone 4B, située à la route de l'Hospice, au lieu-dit « Vers l'école », du 22 avril 2016, adoptée par le Grand Conseil le 22 avril 2016, entrée en vigueur le 18 juin 2016 ;



Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 juin 2016, promulguant la loi 11698 à l'expiration du délai référendaire 8 juin 2016 ;

Vu le projet d'acte de divisions-réunions selon le Tableau de Mutation (TM) 18 de 2016 et ajustements divers - Cession par les Berges du Lac SA à la commune d'Anières, établi par Me Vincent BERNASCONI, notaire à Genève ;

Vu le dossier de mutation N° 18/2016 - Mutation parcellaire/Division-réunion des biens-fonds N°s 943 et 4693/Plan 42 de la commune d'Anières établi par MBC Ingéo SA, ingénieurs géomètres officiels à Vessy ;

Vu l'extrait du plan du registre foncier - Mutation N° 18/2016, établi par MBC Ingéo SA, ingénieurs géomètres officiels à Vessy ;

Vu le plan de servitude - Annexe au Tableau de Mutation - (TM) 18/2016 - Copie original Registre Foncier (RF), établi par MBC Ingéo SA, ingénieurs géomètres officiels à Vessy ;

Vu les différentes discussions, informations faites à la commission « Urbanisme et constructions » lors de la précédente et présente législature, dont la dernière le 17 octobre 2016 ;

Vu l'exposé des motifs et la présentation du dossier complet au Conseil municipal du 15 novembre 2016 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
17 oui (unanimité)**

 *cette délibération requiert la majorité qualifiée - Art. 20 alinéa 1 - B 6 05)*

1. D'accepter la donation par les Berges du Lac de la future parcelle N° 6332/Plan 42 de 1658m<sup>2</sup> à la commune d'Anières, selon le projet d'acte notarié établi par Me Vincent BERNASCONI, notaire à Genève, suite à la mutation parcellaire - division-réunion des biens-fonds : N°s 942 et 4693/Plan 42 - Dossier de mutation N° 18/2016.
2. D'accepter les charges et conditions suivantes liées à cette donation, soit :
  - La prise en charge des frais d'actes et de mutations liés à la réunion, division des parcelles N°s 4693 et 943/Plan 42, selon la Convention avec force exécutoire entre la commune d'Anières, les Berges du Lac SA et Mme Michèle BARNERAT du 30 mai 2011,et de les comptabiliser au compte de fonctionnement.
3. De comptabiliser la valeur de l'immeuble susmentionné, estimée à 1'250'000 F par M. Jean-Luc RICHARDET, architecte à Carouge, à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
4. D'accepter la constitution d'une servitude de passage des eaux usées à titre gratuit sur la future parcelle N° 6332/Plan 42, future propriété de la commune d'Anières, au profit de la future parcelle N° 6333/Plan 42, propriété des Berges du Lac SA, selon le plan de servitude - Annexe au TM 18/2016 établi par MBC Ingéo SA à Vessy, sans indemnité ni rente annuelle.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

M. le Maire explique l'obligation de délibérer quand la Commune reçoit une donation, selon la Loi sur l'administration des communes.



Pierre-Yves DECHEVRENS demande s'il est possible d'avoir une précision sur le document qu'ils ont reçu. Il se préoccupe du viticulteur dont la servitude prévue jouxte sa parcelle et demande si la vigne risque d'être endommagée lors de la réalisation des canalisations.

M. le Maire répond qu'il se renseignera et que le viticulteur sera vraisemblablement contacté en temps opportun.

Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

### **Point 7** **Projets de motions**

**Proposition de motion N° 2015-2020 / M-007 du 8 novembre 2016** présentée par Mmes Florence PULIDO, Roberta RANNI, MM. Pierre-Yves DECHEVRENS et Jean-Marc THIERRIN

#### **Création de places de parking pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite**

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu que la Commune n'offre que deux places de parking pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite sur son territoire ;

Vu la volonté d'augmenter le nombre de places de parking pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite à Anières ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition des signataires de la motion,

**le Conseil municipal  
à l'unanimité  
de renseigner cette motion à la commission « Assainissement, routes, sécurité,  
développement durable » pour étude**

- A étudier l'aménagement d'une ou plusieurs places handicapées supplémentaires aux endroits stratégiques sur le territoire de la Commune.
- A aménager des places de parking pour personnes handicapées ou à mobilité réduite lors de chaque nouvelle construction de parking sur le territoire de la commune d'Anières.

#### **Proposition de motion – Exposé des motifs**

#### **Création de places de parking pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

La Commune dispose sur son territoire de nombreux endroits où les voitures peuvent stationner.

Il y a actuellement deux parkings souterrains.

Le premier se situe sous le lotissement du « Clos-Les-Noyers ». Ce parking peut être utilisé, entre autres, par les patients du médecin généraliste ayant son cabinet juste en dessus, par les clients du salon de coiffure et du restaurant à côté ainsi que les visiteurs des locataires des différents immeubles aux alentours.



Le deuxième se situe à la rue de L'Ancien-Lavoir. Il est à proximité de l'EVE (Espace de Vie Infantile) de La T'Anières, des vignerons, du restaurant et de l'épicerie qui se situent tous à la rue Centrale. Bon nombre de logements se trouvent également tout près.

Un parking extérieur réservé aux visiteurs qui se rendent à la Maire ou à la Poste, se situe juste derrière ceux-ci.

Et bien sûr, bon nombre de places en « zone blanche » et en « zone bleue » se trouvent au centre du village et dans les chemins avoisinants.

La commune d'Anières dispose actuellement de deux « places handicapées ».

La première se situe au chemin des Avallons, en face de l'immeuble N° 50. Aucune indication ne signale cette place, que ce soit près du parking souterrain du « Clos-les-Noyers » ou même de l'entrée du chemin des Avallons.

La deuxième place se trouve dans le parking souterrain de L'Ancien-Lavoir.

Le groupe « Le Centre » dépose cette motion en demandant à l'Exécutif de bien vouloir étudier l'aménagement d'une ou plusieurs « place handicapée » supplémentaires aux endroits stratégiques sur le territoire de la Commune.

Il souhaite également que cette réflexion soit retenue pour toutes constructions éventuelles de nouveaux parkings sur le territoire communal.



Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

#### **Point 8**

**Réponse de l'Exécutif : Motion 2015-2020 M 005 - A - « Pour une démocratie vivante avec le projet « easyvote »**

Mme la Présidente informe que chacun a reçu la réponse de l'Exécutif à la motion relative au projet « easyvote ».

De plus, il a été remis à chacun la copie de la brochure qui sera éditée pour les votations du dimanche 27 novembre 2016.

#### **Point 9**

**Projets de résolutions**

✦ **Résolution 2015-2020 - R-003 - Résolution du Conseil municipal relative au projet de réalisation d'une décharge bioactive cantonale sur la commune d'Anières**

Vu l'article 26 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières, du 19 avril 2005.

Considérant :

- qu'en 2013, l'usine des Cheneviers a produit 38'560 tonnes de résidus d'incinération (mâchefers), contre 66'812 tonnes dix ans plus tôt ;
- qu'en dépit de ces progrès, la capacité de stockage de la décharge bioactive de Châtillon sera pratiquement épuisée en 2019, et que Genève exporte déjà la moitié de ses résidus dans le canton de Berne ;



- que différents sites ont été retenus par le canton en vue de l'installation d'une nouvelle décharge à l'horizon 2019 ;
- que sur les quatorze sites retenus à ce stade, quatre sont situés sur la rive gauche du lac, dont un site de 12 hectares sur le territoire de la commune d'Anières, en zone agricole, sur des parcelles intégralement classées en surface d'assolement (SDA), donc dignes de préservation et de protection ;
- que l'installation d'une décharge d'une dizaine d'hectares, pour une durée d'environ 30 ans, génèrerait de graves atteintes à l'environnement (zone agricole sacrifiée, trafic de poids lourds, pollution, bruit, distance de 32 kilomètres des Cheneviers, grands trajets sur des axes de circulation déjà très chargés, grande visibilité du site etc.) ;
- que les agriculteurs d'Anières sont engagés depuis de longues années dans une démarche qualitative visant à valoriser leur production et que la présence d'une décharge bioactive au cœur de la campagne genevoise aurait un impact catastrophique sur l'image des produits du terroir ;
- que le site se situe dans le Réseau Agro-Environnemental (RAE) fédéral qui exige la préservation des espaces agricoles, des surfaces de compensation écologique et des connexions biologiques de part et d'autre de la route de Thonon. La césure agricole doit être maintenue libre de constructions selon la Plan directeur cantonal et les plans directeurs communaux. Enfin, le site se trouve en limite de zone avec d'autres communes et la France ;

Vu l'absence de précisions sur les critères « SDA compatibles » lors de la restitution des sites à l'agriculture et sur l'impact de telles décharges sur les sols destinés à l'agriculture;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité développement durable » des 12 janvier 2016 et 8 mars 2016 lors desquelles il a été émis un préavis défavorable au projet de réalisation d'une décharge bioactive cantonale sur le territoire de la commune d'Anières;

Tenant compte de ce qui précède,

**Le Conseil municipal décide  
Par  
16 oui (unanimité)**

1. De s'opposer à l'installation sur le territoire communal d'une décharge bioactive cantonale.
2. De soutenir l'Exécutif dans toutes ses démarches auprès des autorités cantonales, pour que celles-ci renoncent à ce projet à Anières et qu'elles étudient la mise en place de solutions alternatives de recyclage et de réutilisation de résidus de mâchefers.
3. D'inviter l'Exécutif à informer régulièrement le Conseil municipal et les commissions concernées des suites du processus de sélection et des décisions prises à ce sujet.

Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

**Point 10**  
**Propositions du Maire des Adjoints**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. Le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer la question de la réserve conjoncturelle à la commission des finances.

**Le renvoi à la commission « Finances » est accepté à l'unanimité.**



M. le Maire Antoine BARDE informe le Conseil que suite à l'ouragan qui a eu lieu le 3 octobre 2016 à Haïti, il souhaite verser un montant à la Croix-Rouge Suisse qui aide les victimes. Il ajoute que dans ce genre de cas, la Commune verse en général un montant de 10'000 F. Il propose donc de faire de même pour cette situation. Cette intervention n'apporte pas de remarque.

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT informe qu'elle a reçu une demande du restaurant « Côté vignes » qui souhaiterait pouvoir exploiter sa terrasse en hiver et la doter d'un aménagement spécifique. Il s'agit de frais assez importants et elle propose donc le renvoi à la commission de l'urbanisme de ce sujet afin qu'il en soit débattu.

**Le renvoi à la commission « Urbanisme » est accepté à la majorité.**

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique qu'il n'a pas de propositions à faire.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour

#### **Point 11** **Communications du Maire et des Adjointes**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire n'a pas de communications.

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de communications.

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de communications.

Mme la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

#### **Point 12** **Questions écrites ou orales.**

##### Colis des Aînés

Mme Florence PULIDO informe qu'elle a pris avec elle la liste des colis pour les personnes âgées à distribuer à la fin de l'année et qu'elle la montrera aux autres lors du repas qui suivra le Conseil et les remercie déjà pour leur disponibilité.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande combien il y a de colis par personne en moyenne.

Mme Florence PULIDO répond que cette année, il y a une moyenne de 4 colis par personne.

##### Patinoire

M. Jean Marc THIERRIN demande si le fait que la patinoire ouvre un mois supplémentaire cette année venait d'une demande des utilisateurs ou si cela venait de l'Exécutif.

M. le Maire répond que c'est une demande qui vient des deux côtés, car la patinoire a un très grand succès.



### Fibre optique

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite savoir s'il y a des nouvelles concernant la fibre optique.

M. le Maire indique que ce projet est toujours en phase d'étude et qu'une fois que cette phase sera terminée il reviendra avec plus d'informations. Il ajoute qu'ils ont commencé tard cette étude, car ils n'étaient pas d'accord avec les SIG sur certains points contractuels et qu'ils ont maintenant trouvé des solutions.

M. Pierre LINGJAERDE revient sur le sujet de la fibre optique et indique que des personnes lui ont dit qu'il semblait que ce projet était abandonné, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que les gens attendent la fibre optique avec impatience et suggère d'informer les gens sur l'avancement de ce projet.

### Intercommunalité - Voirie

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande où en est le projet d'intercommunalité.

M. le Maire répond que ce sujet a été discuté lors de la dernière conférence CoHerAn. Des choses se sont faites cet été pour dépanner Corsier et Hermance. Les résultats ont été très positifs cet été, ils ont donc décidé de continuer dans ce sens-là. Il indique qu'ils sont actuellement en discussion avec Corsier pour un contrat de collaboration entre Corsier et Anières.

### Immeubles au chemin des Avallons

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'interroge sur les travaux des immeubles au chemin des Avallons. Il souhaiterait savoir quand est-ce qu'ils sont prévus car plusieurs personnes lui ont posé la question.

M. le Maire indique qu'ils ont obtenu l'autorisation de travaux pour les divers appartements. Ils sont en train de s'organiser pour lancer la procédure des marchés publics.

### Cambriolages

M. Pierre-Yves DECHEVRENS informe qu'il y a de plus en plus de cambriolage ces derniers temps. Il indique que deux villas à côté de chez lui ont été cambriolées.

M. Pascal WASSMER indique qu'il y a moins de cambriolages que l'année passée. Il va s'informer auprès de la Police pour en savoir plus et il va demander à l'agence de sécurité de la Commune d'intensifier les rondes.

### Nettoyage du lac

M. Pierre LINGJAERDE annonce qu'il a rencontré par hasard la responsable de l'Association qui s'occupe du nettoyage du lac, qui est basée à la Pallanterie. Il indique qu'elle est à la recherche d'un local pour stocker le matériel qui sert pour effectuer le nettoyage du lac et qu'elle aurait aimé que ce soit à Anières, car c'est un endroit central. M. Pierre LINGJAERDE indique qu'il a donc fait sa demande à M. Mathieu DARDEL et qu'il a apparemment trouvé un local et que le contact a été établi.

### Parc à chiens

Mme Denyse BARBEZAT FORNI informe qu'elle a été interpellée par des utilisateurs du parc à chiens qui lui ont fait remarquer que l'abri ne servait à rien en raison de sa hauteur.

M. Pascal WASSMER répond avoir constaté la même chose. Il pense que les socles qui ont été construits n'étaient pas sur le plan, ce qui explique que cela ait surélevé l'ensemble. Il indique qu'ils ne voulaient pas en faire une cabane abritée sur les quatre côtés.

Mme Roberta RANNI ajoute que cet abri est inutile. Elle suggère de fermer deux côtés.

Mme Roberta RANNI demande s'il est normal qu'entre 17h et 18h il y ait une surveillance et des contrôles pour savoir si c'est bien des habitants d'Anières qui promènent leur chien dans ce parc.



M. Pascal WASSMER répond qu'effectivement des contrôles sont faits et que les chiens qui utilisent ce parc doivent avoir leur médaille, mais que celui-ci est ouvert au public.

M. le Maire ajoute que la législation suisse en vigueur doit être respectée pour tous les utilisateurs de cet espace.

M. Pierre LINGJAERDE indique qu'une utilisatrice du parc à chiens lui a dit qu'il y avait des bancs qui maintenant ont disparu.

M. Pascal WASSMER répond qu'il se renseignera.

---

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45

---

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



## Commune d'Anières

### RAPPORT

#### « Groupement intercommunal de la crèche l'Ile-aux-Mômes »

**Séance du :** Mercredi 12 octobre 2016

En externalisant l'exploitation de la crèche, le bureau n'a eu à se réunir que 4 fois depuis la dernière séance du Groupement du 10 mars 2016 : le but est donc atteint.

Il y a eu deux faits nouveaux depuis cette date :

- La livraison de repas à la crèche de Coligny, qui donnent satisfaction et qui rapportent.
- Le passage à la nouvelle grille tarifaire qui touchent la tranche haute des tarifs et qui a suscité des réactions négatives de la part d'un groupe de parents.

Le taux de remplissage oscille entre 92 et 94 % sur l'année, il est donc élevé. Il y avait en septembre une liste d'attente de 45 enfants, principalement pour la tranche d'âge 0-1 an. Pour rappel, il n'est pas autorisé d'avoir plus de 12 enfants par groupe.

Nous avons eu la présentation du budget 2017 par « Pop et Poppa » l'Ile-aux-Mômes. Il y a eu une augmentation générale de 3 % des tarifs, à partir du mois de septembre. Il avait été prévu de les augmenter de 1 % chaque année, mais, comme cela n'avait pas été fait les 2 années précédentes, l'augmentation a dû être de 3 % cette année.

La raison en a été une augmentation de la masse salariale, des charges sociales et du coût de la matière pour les repas.

Il n'y a par contre pas eu d'augmentation de la subvention des communes ; la subvention totale s'élève à 2'196'708 F, elle est identique à celle de 2016. Elle correspond à 22'882 F la place.

En 2012, l'objectif cible était une répartition 50 % - 50 % entre les familles et les communes, mais elle s'était révélée irréaliste.

Depuis 2012, l'augmentation du coût de la place a été équitablement répartie entre les familles et les communes.

La place de crèche coûte actuellement 40'418 F, la commune paie 56,6 % de cette somme et les familles en paient 43,4 %.

Nous avons approuvé les quotas de places par commune, à savoir : 18 places pour Anières, 56 pour Collonge-Bellerive, 14 pour Corsier et 8 pour Hermance.

Nous avons approuvé le budget 2017 de la Crèche exploitée par « Pop et Poppa » et le budget 2017 du GICI.

La situation des comptes à fin septembre 2016 est positive ; tout laisse à penser qu'on devrait pouvoir rester dans le cadre du budget cette année.

Puis, nous avons eu échange et réflexion sur la politique tarifaire de la crèche. Il a été mentionné précédemment une augmentation moyenne de 3 % par place de crèche mais, pour ce qui concerne les familles se situant dans le haut de la grille tarifaire, cette augmentation a été en réalité de 10 % (250 F/mois) et elle fait de l'Ile-aux-Mômes la crèche la plus chère du canton. Pour 2 enfants à la crèche, si on se situe parmi les hauts revenus, il faut déboursier 4'300 F.

Plusieurs parents ont écrit pour exprimer leur mécontentement à la Direction, une délégation de 6 familles (3 de Collonge-Bellerive, 2 de Corsier, 2 d'Anières) a été reçue par M. Philippe THORENS et par Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO.

Ces derniers ont annoncé que l'augmentation serait maintenue, mais que ce point serait à l'ordre du jour des prochaines séances du bureau et du groupement.

Mme la Maire d'Hermance signale qu'il va y avoir une séance de pilotage sur l'accueil préscolaire et que l'Observatoire cantonal de la petite enfance a parlé d'une étude en cours sur les critères pour fixer les coûts.

Il faut mieux communiquer avec les parents, ne pas annoncer une augmentation moyenne de 3 % et que celle-ci se chiffre à 10 % pour les plus hauts revenus.

Dans la communication aux parents, il faut aussi leur rappeler la participation des communes au coût de la place. Selon le projet de loi sur l'accueil préscolaire, le taux d'effort des communes pour les crèches devrait être de 60 %.

Mme Carole LAPAIRE rappelle qu'avec une subvention de 22'882 F par place, le taux d'effort de nos communes est de 56,6 %, qu'elles sont parmi celles qui paient le moins. La ville elle, par exemple, paie plus.

On pourrait aussi « lisser » la courbe des tarifs, afin que l'augmentation soit plus équitable entre les classes tarifaires, faire de petites augmentations échelonnées de manière régulière, de par exemple 0,5 % pour toutes les tranches.

M. Frédéric CHAVE annonce qu'il faut s'attendre à ce que les coûts de la place en crèche continuent à augmenter à l'avenir (masse salariale, lois et normes très exigeantes). Il faut donc trouver des solutions.

Afin de poursuivre notre réflexion, il a été décidé de fixer une séance extraordinaire pour laquelle les responsables de chaque commune devront apporter des idées, ceci afin de parvenir à gérer l'augmentation des coûts et sa répartition entre les communes et les familles de la manière la plus juste et acceptable par tous si possible.

Cette séance aura lieu le mercredi 25 janvier 2017 à 19h.00 à la mairie de Collonge-Bellerive.

La prochaine séance du groupement aura quant à elle lieu le mercredi 8 mars 2017 à Anières.

En mars 2017, une décision devra être prise quant à une nouvelle répartition des coûts, il faudra sans doute discuter d'une augmentation potentielle à nos commissions « Sociale – Finances » respectives.

Déléguée du Conseil municipal pour le  
groupement intercommunale  
de l'Ile-aux-Mômes

**Corinne ALHANKO-BAUER**



**Commune d'Anières**

---

**COMMISSION : URBANISME ET CONSTRUCTIONS**

**Séance du : 17.10.2016**

---

**Dans sa séance du 17.10.2016, la commission a traité les objets suivants :**

**1. Traitement de la motion 2015-2020 – M 002 « Création d'une zone WI-FI pour les habitants d'Anières ».**

Le Conseil municipal avait convenu de renvoyer la motion à la commission de l'urbanisme.

Le but de cette motion n'est pas de mettre le Wi-Fi dans tout le village mais de prévoir un site, dans le cadre de la rénovation de la place vers l'école, permettant que les jeunes puissent se rencontrer tout en disposant du Wi-Fi communal.

Après discussions avec les commissaires et à la majorité, la commission a demandé à l'Exécutif de mandater une société pour étudier les zones d'implantation potentielles dans le village et les coûts s'y rapportant.

Dès réception des renseignements demandés, la commission se prononcera sur la suite à donner à cette motion.

**2. Laiterie de Chevrens**

M. le Maire avait repris contact avec la propriétaire de la laiterie de Chevrens, qui s'était dite prête à la vendre à la Commune.

Un bureau d'experts a été mandaté pour une étude de faisabilité. Le rapport sera rendu très prochainement. Le bâtiment, vétuste, est inscrit à l'inventaire.

A l'unanimité, la commission demande à l'Exécutif d'aller de l'avant dans les démarches nécessaires pour l'éventuelle acquisition de cette parcelle et pour l'engagement de cette étude de faisabilité.

**3. Parcelle au bord du lac**

M. le Maire a été abordé par un privé qui lui a proposé de lui vendre tout ou partie de sa parcelle qui se situe au bord du lac. La surface est immense et l'accès au lac est difficile nécessitant, le cas échéant, des aménagements importants.

Un projet immobilier pourrait être envisagé, mais devra répondre à la loi sur la protection des rives du lac (L 4 10).

La commission, après étude de cette requête, a décidé, à l'unanimité, de ne pas entrer en matière sur l'acquisition de cette parcelle au bord du lac.

#### **4. Parcelle BONHOTE**

M. le Maire avait été abordé par un des fils de la propriétaire l'informant que cette dernière souhaitait vendre sa maison se situant au centre du village, derrière l'espace de vie enfantine.

Après discussion, la commission a demandé à l'Exécutif de faire une offre d'acquisition de cette parcelle à Mme BONHOTE, à hauteur de 2'800'000 F pour le bâtiment et le terrain et de négocier, le cas échéant, les conditions dans lesquelles Mme BONHOTE désire habiter dans la maison.

#### **5. Parcelle GAVILLET**

Suite à l'opposition du Conseil municipal, les propriétaires ont pris un mandataire pour les représenter et ont commencé à travailler sur un plan localisé de quartier, dans une procédure de concertation. L'Exécutif de son côté, envisage l'engagement d'un architecte pour un mandat d'étude parallèle, afin d'établir également un projet de PLQ qui sera ensuite confronté à celui des propriétaires, dans le but d'aboutir à un schéma qui serait souhaité par la Commune.

La procédure suit son cours, sachant que M. le Maire sera auditionné à la commission de l'aménagement du Grand-Conseil le 2 novembre prochain à ce sujet.

#### **6. Parcelle lieu-dit « Vers l'école »**

Le Conseil municipal a décidé de l'engagement de la procédure de déclassement de cette parcelle lors d'une Convention entre les propriétaires et la Commune, en 2011.

Cette Convention prévoit, une fois la parcelle déclassée et divisée, que la société cède la moitié de cette parcelle à la Commune pour lui permettre de construire du logement (LUP).

Une délibération sera présentée au prochain Conseil municipal, pour accepter la donation de ce terrain à la Commune, conformément à la loi sur l'administration des Communes.

Philippe Gaillard - Président



## Rapport de commission

---

**COMMISSION : ASSAINISSEMENT, ROUTES, SECURITE, DEVELOPPEMENT DURABLE.**

**Séance du : 18.10.2016**

---

Lors de cette séance, la commission a abordé les points suivants :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal du lundi 29 août 2016.**
- 2. Patrouilleurs/euses scolaires et sécurité aux abords de l'école.**

L'engagement de patrouilleurs/euses scolaires est soumis à une autorisation cantonale qui est délivrée après une formation spécifique. Dans les meilleurs délais, la mise en place de cette prestation requerrait une année. Dans le cadre de la révision du Plan directeur communal 2017-2018 et en rapport au comportement des automobilistes, des mesures de contrainte sont prévues. Une fois ces mesures en place, l'appui des patrouilleurs/euses devrait être abandonné.

D'autres solutions ont été évoquées : L'installation d'un feu de vitesse, l'appui temporaire d'un APM, la prolongation de la zone 30 Km/h jusque devant la mairie, l'installation de panneaux « Attention danger enfants » et des mesures d'information à la population.

La commission, très sensible à ce sujet et voulant proposer des solutions à court terme, a préavisé favorablement :

- **A l'unanimité**, que la commune prenne des mesures d'information à la population.
- **A l'unanimité**, la pose de panneaux (clignotants ?) pour attirer l'attention sur le danger dû à la proximité de l'école.
- **6 pour et 4 abstentions**, pour que la commune s'informe sur l'engagement de patrouilleurs/euses.

- 3. Avancement du dossier relatif à la régulation de la circulation à la douane d'Anières**  
La commune a relancé le Département, mais il n'y a pas eu de réponse à ce jour.

- 4. Avancement du dossier relatif à l'accès des véhicules route de la Côte-d'Or.**  
**A 9 pour et 1 contre**, la commission s'est prononcée à faveur de l'engagement de 7'000.- pour les frais d'étude de comptage en vue de la fermeture de la route de la Côte-d'Or.

- 5. Avancement du dossier relatif à la motion 2015-2020 – M004 » Pour une carte des randonnées pédestres CoHerAn & Co**  
M. l'adjoint a été informé par la DGNP du projet de révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnées pédestres. Plus d'urgence à aller de l'avant dans ce dossier.

**6. Mâchefer. Projet de résolution**

La commission s'est prononcée à l'unanimité pour le vote d'une résolution en Conseil Municipal.

**7. Diverses informations**

- **Points de récupération, dépose d'encombrants, actes d'incivilité dans les déchetteries communales.**
- **Constat de la présence de chiens sur la place de jeux et terrain de foot malgré l'interdiction :** Des mesures sont à l'étude
- **Stationnement sur le chemin des Hutins :** Réactions à la limitation du stationnement à 3 heures.
- **Stationnement sur la Route d'Hermance :** Une réflexion sur la limitation de la durée de stationnement est en cours.
- **Procès-verbaux :** La qualité du travail exécuté par la procès-verbaliste a été mis en exergue.

Giuseppe Ricciuti

Président de la commission Assainissement, Routes,  
Sécurité et développement durable



**Commune d'Anières**

---

COMMISSION : Sociale, Culture et Loisirs

Séance du : Lundi 31 octobre 2016

---

1. La commission a auditionné Mr. Yves Pillonel Fondation ACAPELLA qui s'occupe d'enfants et de jeunes sourds et malentendant en leur enseignant la technique du « langage parlé /complété » qui n'est pas à confondre avec le langage des sourds usuellement connu. Cette méthode facilite l'intégration des jeunes dans les écoles car elle enseigne comment lire sur les lèvres. Elle peut être utilisée dans toutes les langues, contrairement au langage des sourds qui n'est pas universelle. La commission a voté à l'unanimité un don de législature annuel de Fr. 5000.-.
2. Audition de Association MATERIUM, Mme Audrey Lecompte et Mr. Yves Corminboeuf. Cette jeune association s'occupe de la récupération de matériaux usés et les prépare pour un recyclage et revalorisation dudit matériel. La commission à l'unanimité a accordé don unique de Fr. 9000.— à l'association à but non lucratif.
3. Nous avons reçu Mr. Olivier Reymermier, Secrétaire général le Association CEREBRAL Genève. Il nous a fait un exposé très complet de cette association qui a un pavillon à Onex et des locaux qui peuvent héberger 12 personnes handicapés lourds pour des séjours de courte durée. Actuellement il y a 90 bénéficiaires. La commission a accordé une somme de Fr. 10'000.— pour permettre à l'association d'offrir des vacances de Noël à un groupe qui n'as plus d'attaches familiales et ainsi leur agréments les fêtes.
4. Mme Joëlle Libois, Vice – Présidente de l'association SURYA-GENEVE est venu nous présenter leur nouveau projet de création d'une maison séparée pour l'hébergement des filles qui selon la loi indienne ne peuvent plus habiter dans le pavillon aujourd'hui commun. Les commissaires ont alloué une somme de Fr. 15'000.- pour la nouvelle construction.

La fête de l'escalade se tiendra le vendredi 9 décembre et sera reconduite comme l'année passée sous le pavillon berbère qui sera fermé sur 3 cotés. Il y aura également un petit défilé des enfants qui sera sous la responsabilité de APEA. D'autres nouveautés seront apportées que je ne vous dévoilerais pas ici mais que vous trouverez sur les flyers à venir.

### Divers

- Quatre fenêtres de l'Avent sont prévues : le 1er, le 8, le 15 et le 22 décembre.
  - Les contes de Noël à l'intention des enfants sont assurés.
  - Les colis pour l'école, sont prévus le mardi 20 décembre pour Noël à l'école
  - Pour l'apéritif des sociétés en début d'année. Les jeunes citoyens seront intégrés à l'évènement avec leur famille.
- La sortie CM d'une journée à la colonie de Morgins à été reportée au printemps 2017.

Ranni Roberta  
Présidente  
Rapporteur de la commission



Commune d'Anières

**COMMISSION : Finances**

**Séance du : mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016**

La Commission des Finances s'est réunie le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour l'étude du budget 2017.

Toutes les lignes budgétaires ont été examinées comparativement à celles du budget 2016 et les explications nécessaires données.

M. le Maire a demandé un amendement à ce projet de budget pour la rubrique 65.00.318.00 TRAFIC – Trafic régional, pour une étude de pertinence sur la mise en place d'un transport lacustre reliant Anières à la ville. Ce projet se veut innovant et écologique. Son étude se monte à CHF 20'000.-. **La commission a préavisé favorablement à l'unanimité cet amendement.**

Concernant la création du **Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**, la commission a également préavisé favorablement à la majorité (1 abstention) l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'052'600.- pour le versement de sa contribution. Ce fonds, constitué sous la forme d'une fondation de droit public, a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques de compétence communale rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Cette loi, votée par le Grand Conseil, approuvée par l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'indice général de capacité financière a encore augmenté. Il s'élève cette année à 966.04 points contre 782,87 points l'an dernier.

La commune versera CHF 17'865'676.- au fond de péréquation intercommunale. De ce fonds, elle ne recevra évidemment rien cette année encore.

Les prévisions d'investissement se montent à CHF 15'658'600.-. Elles comportent 23 postes, dont 18 ont déjà fait l'objet d'une délibération. Il faut relever que si la Commune n'a aujourd'hui pas de dette, elle recourra à l'emprunt pour l'acquisition des 4 appartements situés sur la route d'Hermance 316 à 320 et pour le projet de rénovation et d'aménagement du complexe les Avallons, ceci avec l'accord du Conseil municipal.

Les amortissements ordinaires s'élèvent à CHF 2'863'345.00 et les amortissements extraordinaires à CHF 695'550.-.

Le budget 2017 est équilibré et dégage un excédent de revenu de CHF 323'525.-, comprenant des amortissements extraordinaires qui, selon le résultat des comptes de l'exercice 2017, seront comptabilisés ou reportés.

En résumé,

- le total des revenus est de CHF 32'411'125.-,
- le total des charges est de CHF 32'087'600.-,
- le résultat de l'excédent de revenus est de CHF 323'525.-,
- les investissements se montent à CHF 15'658'600.-,
- les amortissements ordinaires
  - du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 2'613'345.-,
  - du patrimoine financier s'élèvent à CHF 250'000.-,
- les amortissements extraordinaires sont de CHF 695'550.-,
- la dette prévisionnelle est de 2M°.

Sur la base de cette étude, la commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité :

- le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100 %.
- le projet de budget 2017, avec le maintien de la valeur du centime additionnel à 33 centimes.

Pour le FIDU, la commission des finances a préavisé favorablement et à la majorité (1 abstention) :

- le crédit d'engagement relatif au FIDU pour le versement d'un montant de CHF 1'052'600.-



---

**RAPPORT**

**Conseil de Fondation de à T'Anières**

**Séance du : Mardi 8 novembre 2016**

---

Le Conseil de Fondation de la T'Anières pour la petite enfance s'est réuni le mardi 8 novembre 2016 et a traité les points suivants :

**1. Présentation du Budget 2017**

La présentation du Budget 2017 nous a été faite et voici les points principaux :

- Le total des charges pour le budget 2017 s'élève à 916'540CHF soit 43'000CHF en dessus du budget 2016.
- Les écolages s'élèvent à 157'000CHF soit 2'810CHF en dessus du budget 2016 en raison de la prestation repas qui a été augmentée à 4 fois par semaine.
- La subvention nette de la Commune d'Anières s'élève à 653'950CHF ce qui représente 40'664CHF de plus que le budget 2016 en raison des prestations repas et du mercredi matin en plus.
- Pour les ressources humaines, le budget 2017 s'élève à 679'330CHF. C'est une hausse de 54'100CHF en raison de la hausse des charges sociales et des augmentations de salaires.

Le Budget 2017 a été approuvé à l'unanimité.

**2. Bilan de la rentrée 2016/2017 et vie de la T'Anières**

Pour la GDTP, le taux de remplissage est satisfaisant. Sur les 9 places disponibles chaque matin, 6enfants sont inscrits pour chaque matinée et 3 enfants viendront une troisième matinée dès le mois de janvier en raison de leur 2ans.

L'avantage d'avoir un plus petit groupe est que les adaptations depuis la rentrée se font plus facilement et plus rapidement car les éducatrices et les stagiaires peuvent accorder un peu plus de temps à chaque enfant. Du coup, les activités et les rituels se sont vite mis en route.

Pour les effectifs de l'EVE décloisonné il y a :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	24	25	24	25	25
<b>Repas</b>	7	10	/	8	7
<b>Après-midi</b>	19	20	/	21	12/12

Ces taux montrent un très bon remplissage pour cette rentrée.

Depuis cette année, les parents ont eu plus de possibilités pour les prestations, notamment les repas qui ont été augmentés à 4 fois par semaine et la possibilité d'inscrire leur enfant le matin et l'après-midi. Une répercussion directe a été soulevée sur les inscriptions puisque les parents ont préféré mettre les enfants les matins et les après-midi plutôt que le matin et le repas. D'où les quelques places encore disponibles pour les repas. Cela dit, ce taux de remplissage est très satisfaisant.

Une satisfaction générale a été relevée de la part des parents suite à ces changements.

Toute l'équipe est également satisfaite du bon équilibre au niveau des horaires de cette année et de cette même équipe qui reste toujours fidèle depuis de nombreuses années.

Un constat a tout de même été relevé, qui est celui du nombre d'enfants très fatigués lors des après-midis. Plusieurs enfants viennent le matin, rentrent manger et reviennent l'après-midi sans avoir fait la sieste. La T'Anières n'est pas équipée pour mettre les enfants à la sieste et ne veut pas l'être car ce n'est pas le but. La T'Anières n'a pas la même organisation ni la même occupation qu'une crèche. Un petit espace détente à quand-même été créé pour permettre à ces enfants de se reposer.

Deux remarques ont été mises en avant par les éducatrices. La première est que les parents sont moins sensibles aux besoins de leurs enfants et la deuxième est que ce sont des concessions propre dues à la vie des adultes.

Certaines familles entendent ces remarques de la part des éducatrices mais d'autres un peu moins. Ce qui ramène toujours la même question : l'enfant est-il au centre ?

Le Bureau a prévu une séance sur ce sujet au mois de décembre, afin de discuter des priorités lors des inscriptions. Les parents seront sensibilisés sur ce point à la réunion de parents qui aura lieu le jeudi 10 novembre prochain et il leur sera proposé de rencontrer, au sein de l'établissement, un professionnel de la santé qui pourrait venir ½ journée afin de répondre à leurs questions.

Concernant la T'Anières en général, le thème de cette année est la famille et les éco-gestes ont été reconduits.

L'institution est toujours un établissement formateur avec plusieurs aides et stagiaires et les éducatrices participent également à plusieurs formations.

Dans le groupe de la GDTP, 7 familles sont aniéroises sur 16 familles inscrites et dans le groupe décroïonné, il y a un plus fort pourcentage d'enfants aniérois comparé aux enfants des autres communes.

Les fêtes de l'Escalade et de Noël seront à nouveau reconduites cette année pour le plus grand bonheur des enfants et des parents.

Et puis le dernier point abordé a été le problème des parkings. Plusieurs parents se garent sur le passage piétons ou sur les trottoirs près de l'entrée de la T'Anières pour déposer les enfants. Ces attitudes sont dangereuses pour les enfants et les autres piétons et gênent souvent la circulation le matin.

Plusieurs remarques ont déjà été faites aux parents concernés de la part des éducatrices ou d'autres parents. Un petit rappel à ce sujet sera refait lors de la réunion de parents.

Florence PULIDO  
Déléguée